

**ARRÊTÉ N° ARR_2024_0679_TARIF CHI PAYS DE REVERMONT
EHPAD_062024_HEB**

fixant les tarifs journaliers hébergement 2024
accueil de jour et à la demi-journée
de l'EHPAD du CHI du PAYS DE REVERMONT
Sites d'Arbois Poligny Sellières et Bracon
à compter du 1er juin 2024

Service : PDS - SEBC - TARIFICATION CONTROLE DES ETABLISSEMENTS

LE PRÉSIDENT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le Code de l'Action Sociale et des Familles et notamment ses articles :

- L. 314-1 et suivant et R. 314-1 et suivants relatifs au financement et la tarification des établissements sociaux et médico-sociaux ;
- L. 351-1 à L. 351-7 et R. 351-15 à R. 351-19 relatifs aux contentieux de la tarification sanitaire et sociale et à l'introduction des recours ;

VU la loi n°2015-1776 du 28 décembre 2015 relative à l'adaptation de la société au vieillissement ;

VU le décret n°2016-1814 du 21 décembre 2016 relatif aux principes généraux de la tarification, au forfait global de soins, au forfait global dépendance et aux tarifs journaliers des établissements hébergeant des personnes âgées dépendantes relevant du I et II de l'article L. 313-12 du CASF ;

VU l'arrêté ARSBFC/DA/2022-091 du 18 novembre 2022 portant transfert de l'Etablissement d'hébergement pour Personnes Agées Dépendantes (EHPAD) du centre hospitalier intercommunal du Pays de Revermont sur la commune de Bracon et autorisant la transformation de 29 places pour personnes âgées dépendantes en places pour des résidents Alzheimer ou souffrant de maladies apparentées ;

VU la délibération du Conseil départemental du Jura n° CD_2023_051 du 20 novembre 2023 fixant pour 2024 l'objectif annuel d'évolution des dépenses ;

VU les propositions budgétaires présentées par l'établissement ;

VU les propositions de modifications budgétaires transmises par l'autorité de tarification pour 2024, le 24 mai 2024 ;

VU les observations formulées par la personne ayant qualité pour représenter l'établissement par un message du 30 mai 2024 ;

VU l'avis de Monsieur le Directeur Général Adjoint en charge du Pôle des Solidarités ;

VU l'arrêté en vigueur de délégation permanente de signature consentie à Madame la Directrice Générale des Services du Département ;

ARRÊTE

ARTICLE 1 Les tarifs HÉBERGEMENT de l'établissement ci-après désigné sont fixés comme suit, à compter du **1^{er} juin 2024** :

CHI DU PAYS DE REVERMONT

AP : Accueil Permanent AT : Accueil Temporaire AJ : Accueil de jour

	HÉBERGEMENT + 60 ANS			
	Site d'ARBOIS AP + AT	Site de POLIGNY AP + AT	Site de SELLIERES AP	Site de BRACON AP
Chambre 1 LIT	62,49 €	64,49 €	71,36 €	72,59 €
Chambre 2 LITS		60,29 €	69,09 €	

	HÉBERGEMENT - 60 ANS			
	Sites d'ARBOIS AP + AT	Site de POLIGNY AP + AT	Site de SELLIERES AP	Site de BRACON AP
Chambre 1 LIT	81,46 €	80,72 €	88,10 €	89,32 €
Chambre 2 LITS				

HÉBERGEMENT AJ			
Site d'ARBOIS		Site de POLIGNY	
Journée	Demi-journée	Journée	Demi-journée
31,25 €	25,00 €	32,24 €	25,79 €

ARTICLE 2 Les recours contentieux contre le présent arrêté doivent parvenir à la juridiction territorialement compétente dans le délai franc d'un mois à compter de sa notification pour les personnes auxquelles il a été notifié, ou de sa publication pour les autres personnes.

ARTICLE 3 Madame la Directrice Générale des Services du Département, Messieurs le Directeur Général Adjoint en charge du Pôle des Solidarités, le Président du Conseil de Surveillance, le Directeur de l'établissement susvisé, ainsi que Monsieur le Chef de service de gestion comptable de Lons-le-Saunier, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera transmis en préfecture, publié sur le site Internet du Département <https://www.jura.fr/> et affiché dans les locaux des différents sites de l'établissement.

Fait à Lons-le-Saunier

Destinataires :

- Département
 - Mission Comptabilité
 - Site Internet du Département
- Chef de service de gestion comptable de Lons le Saunier
- Établissement
- Préfecture

Signature de l'arrêté

--

Envoyé en préfecture le 04/06/2024

Reçu en préfecture le 04/06/2024

Publié le 04-06-2024



ID : 039-223900010-20240604-ARR_2024_0679-AR